



CONTEXTE

Le sol c'est l'épiderme de la planète, système complexe, support vivant des végétaux, source de biodiversité, de nutriment et d'eau. C'est aussi malheureusement un écosystème qui s'appauvrit et pose clairement l'enjeu de la fertilité de ce premier support de la production agricole.

Le Comité VIVEA PACA souhaite par cet appel d'offres développer des formations qui permettent aux agriculteurs de décider et mettre en œuvre leur stratégie de préservation et/ou de régénération de leurs sols.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Deux niveaux de formation sont possibles en fonction du profil du groupe qui sera concerné.

Niveau 1

Identifier les problématiques de sol

- ◆ Maîtriser les notions de base
- ◆ Comprendre et interpréter une analyse de sol
- ◆ Identifier les problèmes du sol et analyser les différentes origines des problèmes

Décider d'une stratégie pour les préserver et/ou les régénérer

- ◆ Repérer une/des pratiques durables
- ◆ Concevoir un scénario d'adaptation et repérer des indicateurs de suivi

Définir un plan d'actions

Niveau 2

Comprendre les mécanismes en action sur la fertilité des sols.

- ◆ Expliquer l'impact de pratiques durables
 - ◆ Identifier les marges de progrès
- ##### Concevoir des itinéraires techniques et analyser leur pertinence à moyen terme
- ◆ Approfondir une/des techniques d'amélioration de la fertilité du sol
 - ◆ Déterminer l'incidence des aléas climatiques
 - ◆ Repérer les points de vigilance
 - ◆ Définir des scénarios d'adaptation

Elaborer un plan d'action, ses conditions de mise en œuvre et de suivi.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Des méthodes pédagogiques réflexives

Et Mobilisation d'outils ou de références régionales issus des travaux de la R&D permettant d'objectiver la situation de départ et/ou de construire les scénarios d'adaptation

Les modalités spécifiques possibles sont la Formation Mixte Digitale et l'Accompagnement Individualisé.



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 2024
 - ▶ Publics / région : PACA
 - ▶ Durée de la formation : 14 h minimum
 - ▶ Prix d'achat plafond : 45 €
 - ▶ Prise en charge plafond : 45€
 - ▶ Prérequis
- niveau 1 : S'appuyer sur un diagnostic de sol pour chaque participant.
- niveau 2 : Maîtriser les fondamentaux de la vie du sol.

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Florence GIRAUD

Départements : 05/06/83

Téléphone : 06.75.66.48.89

Mail : f.giraud@vivea.fr

Sandrine PAGE

Départements : 04/13/84

Téléphone : 06.77.80.31.39

Mail : s.page@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation SUD-EST- Région PACA

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Oct/2024

Date de révision : Oct/2025

Titre de l'AOS	VIE DES SOLS : Partir sur de bonnes bases pour une production durable
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2028</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 5 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 25 680 contributeurs en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offres</p> <p>Le sol c'est l'épiderme de la planète, système complexe, support vivant des végétaux, source de biodiversité, de nutriment et d'eau. C'est aussi malheureusement un écosystème qui s'appauvrit et pose clairement l'enjeu de la fertilité de ce premier support de la production agricole.</p> <p>En région Provence Alpes Côte d'Azur, les sols s'appauvrissent avec un taux de matières organiques (MO) souvent en dessous des 1%. Les aléas climatiques de plus en plus fréquents et violents accentuent cette artificialisation mettant en péril les productions et le matériel végétal.</p> <p>Certaines filières, comme par exemple la filière viticole, affichent une stratégie de développement durable. C'est le cas en <i>Côtes de Provence</i> avec le projet Terre APARA qui vise à régénérer les sols viticoles et à optimiser la production par des systèmes durables et viables. L'enherbement est aussi un enjeu au regard de la nouvelle PAC et du nouveau référentiel HVE.</p> <p>Les agriculteurs et agricultrices se questionnent sur les orientations techniques à mettre en œuvre en limitant les risques économiques pour rapporter de la fertilité à leurs sols et adapter leurs pratiques aux fils et profils des saisons,...</p>



	<p>De nouvelles connaissances sur les sols, de nouveaux outils d'analyse, de suivi, des expérimentations régionales, des approches agroécologiques de plus en plus expérimentées en contexte régional sont mobilisables et éprouvées.</p> <p>La formation peut jouer un rôle pour permettre aux agriculteurs de mobiliser les nombreuses compétences de base sur la vie des sols et leur permettre de continuer à produire sur des sols plus vivants et fertiles.</p> <p>Face à ce contexte, le Comité VIVEA PACA lance le présent appel d'offres spécifiques au service d'un projet global visant à renforcer la résilience de leur système.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA de la région PACA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats.</p> <p>Le périmètre géographique SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offres</p>	<p>Permettre aux agriculteurs de décider et mettre en œuvre leur stratégie de préservation et/ou de régénération de leurs sols</p>
<p>Actions attendues</p>	
<p>Objectifs de formation</p>	<p>Deux niveaux de formation sont possibles en fonction du profil du groupe qui sera concerné.</p> <p>La formation doit permettre à chaque participant de :</p> <p><u>Niveau 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Identifier les problématiques de sol <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les notions de base sur la vie du sol et la fertilité du sol ▪ Comprendre et interpréter une analyse de sol ▪ Identifier les problèmes du sol de son exploitation (certaines parcelles, une ou plusieurs) et analyser les différentes origines des problèmes ❖ Décider d'une stratégie pour les préserver et/ou les régénérer



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer une/des pratiques durables adaptées au contexte en matière de régénération des sols ▪ Concevoir un scénario d'adaptation et repérer des indicateurs de suivi du changement ❖ Définir un plan d'actions <p><u>Niveau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Comprendre les mécanismes en action sur la fertilité des sols. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer l'impact de pratiques durables sur le sol ▪ Identifier les marges de progrès pour ses parcelles ❖ Concevoir des itinéraires techniques et analyser leur pertinence à moyen terme <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer l'incidence des aléas climatiques ▪ Approfondir, en mesurant les avantages et les limites, une/des techniques d'amélioration de la fertilité du sol adaptées au contexte ▪ Repérer les points de vigilance pour la mise en œuvre sur l'exploitation ▪ Définir des scénarios d'adaptation ❖ Elaborer un plan d'actions, ses conditions de mise en œuvre et de suivi.
<p>La durée de la formation</p>	<p>La durée minimum doit être de 14 h pour chacun des deux niveaux.</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p><u>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024</u> Date début des formations : entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 Décembre 2024 Fin des formations : au plus tard le 31 mars 2025</p>
<p>Modalités de formation</p>	<p>Les modalités pédagogiques exigées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des méthodes pédagogiques réflexives structurées permettant une prise en compte, une analyse des situations professionnelles et une implication des stagiaires (méthode de résolution de problème, ...). Une simple demande de pédagogie participative ne suffira pas à valoriser ce critère ; <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation d'outils ou de références régionales issus des travaux de la R&D permettant d'objectiver la situation de départ et/ou de construire les scénarios d'adaptation. <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Moyens d'encadrement</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun. Les compétences des formateurs devront être précisées dans la partie « <i>moyens d'encadrement</i> ».</p>



<p>Autres critères</p>	<p>Prérequis des stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <u>Prérequis niveau 1</u> : S'appuyer sur un diagnostic de sol pour chaque participant. ▶ <u>Prérequis niveau 2</u> : Maitriser les fondamentaux de la vie du sol. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est <u>impératif</u> de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p>Modalités de prise en charge</p>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offres, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ; ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p> <p>Il sera demandé aux organismes de formation une implication particulière notamment dans le cadre de l'AOS pour une évaluation conduite par VIVEA et relayée par l'organisme de formation.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les demandes de financement en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé ▶ Les compétences des formateurs



Conditions de prise en charge par VIVEA

<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offres spécifiques est fixé à 45 € TTC par heure/stagiaire (hors temps Accompagnement Individualisé).</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
<p>Prise en charge</p>	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire (hors temps Accompagnement individualisé).</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>

Les critères qualitatifs de l'action

<p>Nombre de participants minimum par action</p>	<p>2 stagiaires minimum</p>
<p>Nombre de participants maximum par action</p>	<p>15 stagiaires maximum</p>

Accompagnement individualisé

<p>Accompagnement individualisé autorisé</p>	<p>▶ Oui</p>
---	--------------

Formation Mixte Digitale

<p>Formation Mixte Digitale autorisée</p>	<p>▶ Oui</p>
--	--------------

Formation Ouverte à Distance

<p>Formation Ouverte à distance autorisée</p>	<p>▶ Non</p>
--	--------------



Modalités de dépôt de la demande de financement

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offres permanent du Comité régional du lieu de réalisation de la formation :

- Dans la priorité 3 – Préserver l'environnement, le climat et le bien être animal
- Dans le domaine de compétence « Techniques de production végétale », ou « Technique de production animale », ou « Environnement » ou « Formations labellisées écophyto ».
- En cochant le projet : « (R) AOS Vie des sols »

Champ d'application

Cet appel d'offres spécifiques concerne : la région SUD PACA

Pour en savoir plus sur cet appel d'offres spécifiques, vous pouvez contacter :

Sandrine PAGE
Conseillère

Départements : 04 – 13 – 84



06.77.80.31.39

s.page@vivea.fr

Florence GIRAUD
Conseillère

Départements : 05 – 06 – 83



06.75.66.48.89

f.giraud@vivea.fr